



Commission des finances et des affaires générales

5 - Administration générale

Composition de la commission permanente du Conseil Général et constitution des commissions - Représentation du Conseil Général dans divers organismes

Rapport n° CG/2012/49

Service Chef de file :

Direction des services de l'assemblée

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Ce rapport propose de compléter la composition de la commission permanente et de certaines commissions suite à la démission de MM. BIES et FURST.

Il vise également à procéder à la désignation de représentants du Département dans divers organismes.

Suite à la démission de MM. BIES et FURST, et à leur remplacement par leurs suppléantes respectives, Mmes KEMPF et JOST, il nous appartient de compléter la composition de la commission permanente.

Conformément à la délibération du Conseil Général du 31 mars 2011, **tous** les membres de l'assemblée font partie de la commission permanente.

C'est pourquoi, je vous propose de nommer Mmes JOST et KEMPF, membres de la commission permanente.

*

En outre, par délibération du Conseil Général du 31 mars 2011, M. FURST avait été élu membre de la commission permanente, au poste de treizième vice-président.

Conformément à l'article L. 3122-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), et en vue de pourvoir ce poste de vice-président, je vous propose de désigner M. BIERRY en qualité de vice-président du Conseil Général.

*

Il convient par ailleurs de désigner Mmes JOST et KEMPF pour siéger dans certaines commissions thématiques, selon la liste figurant en **annexe 1**, et de compléter en ce sens la délibération n° CG/2011/2 du 31 mars 2011 relative à la constitution des commissions.

*

Enfin, je vous propose de procéder à la désignation de membres de l'assemblée délibérante, en qualité de représentants du Département dans les organismes figurant aux tableaux joints en **annexe 2**.


Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général :

- *décide de nommer Mmes JOST et KEMPF, membres de la commission permanente*
- *décide de pourvoir au remplacement du poste vacant de treizième vice-président du Conseil Général et désigne M. BIERRY en cette qualité*
- *désigne Mmes JOST et KEMPF pour siéger dans certaines commissions thématiques, conformément à la liste jointe en annexe 1*
- *procède sans vote au scrutin secret à la désignation des représentants du Département dans les organismes figurant aux tableaux joints en annexe 2.*

Strasbourg, le 05/09/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL